

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 10<sup>e</sup>/04-07  
Séance du 09 février 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE

12 FEV. 2007

## FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I – 10è/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative aux moyens d'interventions en faveur du sport,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde aux organisateurs des manifestations sportives figurant en annexe 1 au rapport, les aides telles que proposées,
- ❖ Précise qu'elles seront versées à l'issue de la manifestation au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département,
- ❖ Décide que la dépense correspondante d'un montant total de 43 500 € sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 32, du Budget Départemental.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

Acte certifié exécutoire  
Préfecture de la Région de la Haute-Alsace  
le 12 février 2007  
Le Conseil Général  
en délégation  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
Charles BUTTNER